

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DJS 337 Subvention (60.000 euros) avec convention à la Fédération Française de Tennis de Table (13e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Fédération Française de Tennis de Table ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Fédération Française de Tennis de Table, 3, rue Dieudonné Costes (13e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 60.000 euros est attribuée à la Fédération Française de Tennis de Table (18961/2011_03353) pour l'organisation de l'édition 2011 de la Coupe du Monde de tennis de table qui se déroulera du 11 au 13 novembre 2011 à la halle Carpentier (13e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, nature 6745, rubrique 40, ligne VF88003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 et suivants, sous réserve de la décision de financement.